DISTRIBUTION D'EAU
Siège d'exploitation
Rue Emile François 27
1474 GENAPPE (WAYS)
✆ 067/28.01.11 – clientele@inbw.be
Bureaux ouverts de 08H00 à 11H45
12H30 à 16H30

SERVICE DIRECTION
Contact : RENSON Yves
Fonction : Directeur département eau potable
✆ : 067/21.71.11
e-mail : direction@inbw.be

Nivelles, le 14 novembre 2023

Circulaire adressée aux bourgmestres de la zone de distribution d'in BW

Envoi uniquement par email

Objet : Situation PFAS

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres,

Nous souhaitons faire le point avec vous concernant l'état actuel de la situation PFAS concernant la zone de distribution d'in BW.

Il est important de noter que jusque fin octobre, in BW ne disposait pas d'analyses spécifiques sur les PFAS dans ses eaux distribuées. Ceci est dû au fait que, jusqu'à récemment, la législation wallonne ne requérait pas de suivi pour ces paramètres.

Toutefois, nous tenons à vous informer que des données sur les PFAS ont été collectées en 2018 en Wallonie dans le cadre du programme de recherche « BIODIEN ». Cette étude globale, subventionnée par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et menée par un consortium de laboratoires dont la SWDE faisait partie, a produit des résultats rassurants quant à la présence de PFAS dans les eaux destinées à la consommation humaine. Vous trouverez plus d'informations sur cette étude via le lien suivant : http://eau.wallonie.be/spip.php?article168 (extrait PFAS en fin de ce courrier).

Depuis, la législation a été adaptée par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 1e juin 2023 modifiant diverses dispositions en ce qui concerne la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (MB du 13 septembre 2023). Une valeur maximale de 100 nanogrammes (c'est-à-dire 1/10.000.000e de gramme par litre) sera à respecter à partir de 2026 pour la somme des concentrations mesurées de 20 PFAS spécifiquement identifiées dans cette adaptation de la législation. in BW se conformera bien entendu à ces modifications dans les échéances fixées.

Dans le cadre de la veille continue sur les PFAS, le Gouvernement wallon a lancé en septembre 2023 un monitoring régional sur ces substances dans l'eau distribuée, pour une durée de 18 mois.

Cette mission a été déléguée à la SWDE et in BW est partie prenante de ce monitoring.

Dans ce cadre, les premières analyses au niveau de notre réseau ont déjà débuté, et nous prévoyons d'obtenir les premiers résultats cette semaine. Si le planning est respecté par le laboratoire sous-traitant, nous devrions avoir les résultats de toutes nos zones de distribution pour mi-décembre.

En cas de dépassement confirmé de la future norme, un plan de communication spécifique sera déclenché, et des actions seront entreprises pour réduire les concentrations à un niveau conforme à ces nouvelles exigences.

Entretemps, l'émission #investigations diffusée ce 8 novembre sur La Une concernant la présence de substances PFAS dans l'environnement et, plus spécifiquement, dans le captage de la Société Wallonne des Eaux (SWDE) à Chièvres a suscité de nombreux questionnements et provoqué le débat actuel.

Pour informer les citoyens sur les PFAS, une FAQ est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.inbw.be/actualites/pfas-et-leur-incidence-sur-leau-que-retenir . Cette FAQ sera mise à jour régulièrement en fonction des nouvelles informations dont nous disposons.

Nous reprendrons également dès que possible les résultats sur notre site internet via la page https://www.inbw.be/qualite-eau.

Si vos citoyens ont des questions sur ce sujet, nous les encourageons à consulter cette FAQ. Pour toute question complémentaire, ils peuvent contacter notre service de communication à l'adresse communication@inbw.be. Nous sommes également disponibles pour répondre aux questions des journalistes sur cette thématique.

Nous vous remercions pour votre attention et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Yves Renson Directeur Département Eau potable	Laurent Dauge Directeur Général	Christophe Dister Président

Extrait PFAS Etude Bioden

RESULTATS POUR LES EAUX SOUTERRAINES WALLONNES

Tableau A6.1. Liste des molécules quantifiées et/ou détectées dans les eaux souterraines wallonnes. Classification PE selon la base de données EASIS et le rapport OMS (WHO, 2013). La limite de quantification (LOQ) est la valeur maximale (quand plusieurs méthodes différentes sont mises en œuvre dans le projet) obtenue sur eaux propres. *N* est le nombre d'échantillons analysés au total (y compris les répétitions de certains points du réseau). *FQuant* et *FDet* sont les fréquences de quantification et de détection des paramètres, respectivement déterminés comme le rapport du nombre de résultats supérieurs à la limite de quantification et *N*, et le rapport du nombre de résultats compris entre les limites de détection et de quantification et *N*. *Cmax*, *Cmoy* et *Cmed* sont les concentrations maximales, moyennes et médianes, respectivement.

Substance	Cat. PE	Liste OMS	LOQ [ng/l]	*N* [-]	*FQuant* [%]	*FDet* [%]	*Cmax* [ng/l]	*Cmoy* [ng/l]	*Cmed* [ng/l]
PFOA		X	0,5	122	27,0	14,8	5,73	0,52	0
PFOS		X	0,2	122	26,2	12,3	19,95	0,59	0
PFHxA			0,5	122	23,8	14,8	11,53	0,72	0
PFHpA			0,5	122	14,8	17,2	3,93	0,22	0
PFHxS		X	0,5	122	13,1	22,1	41,02	0,84	0

RESULTATS POUR LES EAUX POTABILISABLES EN WALLONIE

Tableau A9.1. Liste des molécules quantifiées et/ou détectées dans les eaux potabilisables en Wallonie. Classification PE selon la base de données EASIS et le rapport OMS (WHO, 2013). La limite de quantification (LOQ) est la valeur maximale (quand plusieurs méthodes différentes sont mises en œuvre dans le projet) obtenue sur eaux propres. *N* est le nombre d'échantillons analysés au total (y compris les répétitions de certains points du réseau). *FQuant* et *FDet* sont les fréquences de quantification et de détection des paramètres, respectivement déterminés comme le rapport du nombre de résultats supérieurs à la limite de quantification et *N*, et le rapport du nombre de résultats compris entre les limites de détection et de quantification et *N*. *Cmax*, *Cmoy* et *Cmed* sont les concentrations maximales, moyennes et médianes, respectivement. Seuls les résultats de chimie analytique sont repris. Les résultats relatifs à l'ETU ne sont pas inclus, cette substance n'ayant été quantifié que lorsque c'était possible.

Substance	Cat. PE	Liste OMS	LOQ [ng/l]	*N* [-]	*FQuant* [%]	*FDet* [%]	*Cmax* [ng/l]	*Cmoy* [ng/l]	*Cmed* [ng/l]
PFOS		X	0,2	100	29,0	12,0	19,95	0,7	0
PFOA		X	0,5	100	28,0	16,0	5,51	0,6	0
PFHxA			0,5	100	23,0	15,0	11,53	0,6	0
PFHpA			0,5	100	18,0	17,0	2,18	0,2	0
PFHxS		X	0,5	100	13,0	20,0	15,02	0,6	0